



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 18 mars 2013.

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 11 mars 2013 s'est réuni le mercredi 18 Mars 2013 sous la présidence de Madame Marie-Laure Thépenier, Maire.

Présents :

Mesdames : Thépenier, Del Rio, Jaunet, Divay
Messieurs : Grospiron, Nottaris, Marville, Levasseur

Absents excusés :

Monsieur Weyland
Monsieur Alain Rother
Monsieur Picard (pouvoir à Mme Thépenier)

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Michael Nottaris est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du 23 janvier 2013

Le procès-verbal du 23 janvier 2013 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou de modification.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

3 / Compte-rendu des actions menées par Mme le Maire et par les adjoints par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire fait l'état de l'avancement des différentes actions et appel d'offre en cours :

- MAPA "réserve et incendie" : 6 candidats ont répondu. Les réponses sont en cours d'analyse et la décision finale n'a pas encore été prise.

- MAPA "Chauffage Salle du Lavoir" : la date buttoir se termine ce 18 mars. Les réponses seront analysées prochainement.

Concernant les actions menées dans le cadre de "l'aire de grand passage". Marie Laure Thépenier nous informe ne pas avoir reçu de réponse de la préfecture. Nous attendons également de connaître la position du PNR quant aux éventuels recours qui pourraient être envisagés.

4/ Délibération sollicitant une subvention auprès du Conseil Général pour le revêtement du « Vieux chemin de Senlis »

Madame le Maire expose qu'elle souhaite demander une aide auprès du Conseil Général pour subventionner les travaux de revêtement envisagés sur le Vieux Chemin de Senlis. Marie Laure Thépenier nous sensibilise sur le fait que cette subvention pourrait intervenir en fin d'année (voir en 2014) après le commencement desdits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général pour les travaux évoqués précédemment.

5 / Demande de subvention du Groupement d'Achat du Collège de Senlis

Le groupe d'achat du collège de Senlis (Fontaine des Près) sollicite une subvention auprès de la mairie afin de rembourser les frais de fournitures scolaires facturés aux collégiens aumontois fréquentant l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette année encore à l'unanimité de verser cette subvention car l'ensemble des collégiens Aumontois fréquente des collèges différents et que l'équipe du conseil ne souhaite pas favoriser les élèves d'un établissement plus qu'un autre.

6 / Demande de subvention de l'AEM (Association d'Enquête et de Médiation)

Comme l'année dernière, l'AEM a fait appel à la générosité du conseil municipal pour obtenir une subvention afin de soutenir son action. Il est proposé comme l'année précédente d'accorder à l'AEM une subvention de 100 €.

La décision est mise au vote. 2 abstentions et 8 vote pour. Le Conseil Municipal approuve donc le principe du versement d'une subvention de 100 €

7 / Taxe pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir

Il est proposé de fixer à 100 € le montant de la taxe pour disperser les cendres dans le jardin du souvenir (tel que prévu dans le règlement du columbarium).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la somme de 100 € au titre de la taxe pour la dispersion des cendres.

8 / Règlement de Columbarium et jardin du souvenir

Un projet de règlement est présenté à l'équipe municipale. Ce projet ne fait l'objet d'aucune modification et ou commentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement tel qu'il a été présenté. Il sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

9 / Autorisation au Maire pour poursuivre la procédure contre la délibération de Senlis au Tribunal Administratif

Compte-tenu du recours gracieux auprès de Senlis contre sa délibération, du fait que Senlis n'ait pas répondu favorablement, nous avons jusqu'au 30 mars pour faire un

recours au tribunal administratif contre ladite délibération désignant le terrain en bordure du chemin royal comme la future AGP de Senlis. Nous avons donc décidé à l'unanimité de poursuivre notre action au tribunal administratif. Thierry Marville se propose de porter cette action bénévolement. Le Conseil municipal le remercie vivement pour sa proposition et accepte.

10 / Questions diverses

Nous avons appris la triste nouvelle du décès de la centenaire de notre village. Nous nous rapprochons de sa famille afin de savoir s'il est possible que la mairie fasse porter une couronne de fleurs pour la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Michael Nottaris

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	